

DOSSIER



Hélène Renaud
asstsas



Louise Morissette
asstsas

Michaud est tombé, BOUM ! Et vous ?

Des enfants, des jouets, des tapis, de l'eau. Des escaliers, des boîtes au sol, des tiroirs ouverts. Voilà tout ce qu'il faut pour provoquer des chutes dans les services de garde. Vous risquez de vous retrouver sur le dos, comme Michaud !

Des accidents fréquents

ÉDUCATRICES

Selon les données de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour l'année 2006, les lésions professionnelles indemnisées relatives aux chutes et aux quasi-chutes (glisser ou trébucher mais sans tomber) représentent 23 % de l'ensemble des lésions chez les éducatrices, avec 13 240 jours d'absence. Cela signifie une moyenne de 79 jours d'absence à la suite d'une chute ou d'une quasi-chute ! Un cinquième de ces chutes a entraîné une absence de plus de 100 jours et 9 accidents ont une absence de plus de 400 jours. En 2006, seulement pour les éducatrices, les sommes associées aux indemnités pour les chutes représentent plus d'un million de dollars !

CUISINIÈRES

Les chutes ou quasi-chutes sont fréquentes chez les cuisinières, soit 14 %. Par contre, la gravité des blessures est encore plus importante, soit 178 jours en moyenne par accident ; 4 accidents ont eu une durée d'absence de plus de 200 jours, allant même jusqu'à 577 jours dans le cas d'une chute dans un escalier.

En 2006, seulement pour les éducatrices, les sommes associées aux indemnités pour les chutes représentent plus d'un million de dollars !



Dans la cour, des bacs facilitent le rangement rapide après l'activité.



DOSSIER

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SERVICE

On compte trois chutes chez le personnel administratif. Malgré tout, elles représentent 30 % des accidents et 62 % des jours indemnisés chez cette catégorie de personnel. Deux de ces chutes se sont soldées par une fracture.

Chez le personnel de service, elles représentent 16 % des accidents. La gravité des blessures est importante : 170 jours d'absence en moyenne par blessure ; 40 % des chutes ont entraîné des absences de plus de 100 jours et plus de la moitié, des absences de plus de 400 jours !

Prévention des chutes

Pas besoin de monter dans un grand pommier pour tomber ! Un examen approfondi des accidents amène à considérer l'ampleur des chutes dans les services de garde, et ce, pas seulement pour le personnel éducateur.

Afin d'assurer la santé et la sécurité du travail, revoyez les façons de faire et l'organisation du travail pour y intégrer la prévention.

→ Contenir les jouets dans une zone spécifique et délimitée par un tapis ou, encore, par des modules séparateurs pour créer un coin thématique. Cet aménagement invite les en-



Enfants, jouets, eau, sable et dénivellation entre les zones de jeu entraînent aussi des risques de chute.

fants à s'amuser dans cette aire et minimise l'éparpillement des jouets. À la fin de l'activité, les jouets sont rapidement ramassés et rangés, et ce, avec la collaboration des enfants. Pensez à les solliciter !

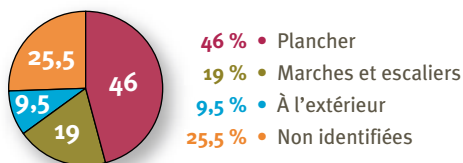
→ Planchers ou marches mouillés doivent être asséchés rapidement après un jeu d'eau ou encore après le va-et-vient associé aux activités extérieures. Bien sûr, l'hiver il faut essayer souvent les planchers mouillés ! Par contre, c'est indispensable pour minimiser les glissades et les chutes.

→ À la cuisine, portez une attention particulière pour éliminer la nourriture, le gras et l'eau au sol, sans attendre la venue du concierge en fin de journée. Encore là, c'est une mesure de prévention essentielle.

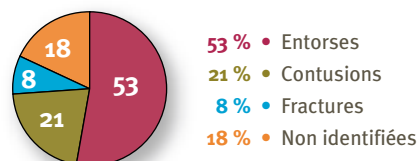
→ Si la responsable en alimentation ne peut ranger les marchandises immédiatement lors de la livraison, déterminez où placer les denrées et informez le livreur afin de ne pas encombrer les espaces de circulation.

→ Les tapis à l'entrée et au vestiaire doivent être bien fixés afin d'en assurer la stabilité et

CAUSES DES CHUTES ET QUASI-CHUTES CHEZ LES ÉDUCATRICES



BLESSURES ASSOCIÉES AUX CHUTES CHEZ LES ÉDUCATRICES





Gare au plancher mouillé !

éviter les replis. Les dessous caoutchoutés sont à privilégier. Certains services de garde misent sur un plancher chauffant au vestiaire pour éliminer les tapis et réduire l'entretien.

→ À l'extérieur, les aires de circulation doivent être entretenues, déneigées et déglacées. Les trous doivent être nivelés et les jouets rapidement ramassés et rangés afin de dégager les voies de circulation.

→ Si l'utilisation d'un escabeau s'impose, celui-ci doit être stable, solide et assez haut pour atteindre le matériel sans s'étirer. Des marches larges et recouvertes d'une surface antidérapante assurent une bonne stabilité. Un modèle pliant est facile à ranger.

→ Dans les aires de jeu, évitez les tapis épais. Ils créent une différence de niveau et, par le fait même, un risque de trébucher. Installez ce genre de tapis ailleurs que dans l'aire princi-

Revoquez les façons de faire et l'organisation du travail pour y intégrer la prévention.

pale de circulation, dans un coin par exemple.
→ Préconisez le port de chaussures stables, à talons bas et à semelles antidérapantes.

Gardez l'œil ouvert !

Pour éviter les chutes, gardez les planchers propres et secs, enlevez les jouets des zones de circulation. Utilisez des équipements stables et entretenez bien les aires extérieures. En plus, parlez-en lors des réunions. Agissez, si vous constatez la présence d'un risque. Demeurez aux aguets, une chute est si vite arrivée !



Un coin de tapis qui retrousse présente un risque de trébucher.

PROPORTION DES CHUTES ET QUASI-CHUTES PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES LÉSIONS

PERSONNEL	NOMBRE D'ACCIDENTS	JOURS D'ABSENCE INDEMNISÉS	ABSENCE MOYENNE/ ACCIDENT	COÛTS
Éducatrices	168 (23 %)	13 240 (30 %)	79 jours	1 056 700 \$ (29 %)
Cuisinières	12 (14 %)	2 131 (30 %)	178 jours	137 660 \$ (27 %)
Personnel administratif	3 (30 %)	292 (62 %)	97 jours	41 700 \$ (71 %)
Personnel de service	15 (16 %)	2 547 (32 %)	170 jours	141 120 \$ (23 %)
TOTAL	198 (21 %)	18 210 (30 %)	92 jours	1 377 190 \$ (29 %)

Source : CSST, 2006.